

GUIDE DE L'ACTIONNAIRE 2009

LE GROUPE VINCI

4 La gouvernance d'entreprise
8 Les métiers du Groupe
10 Les résultats
12 Le chiffre d'affaires par zone géographique
13 L'organisation du Groupe

L'ACTION VINCI

16 L'action VINCI
17 La politique du dividende
18 Le capital et l'actionnariat

VINCI ET VOUS

22 Être actionnaire de VINCI
28 L'assemblée générale
31 Comment remplir le formulaire de pouvoir et de vote
32 Votre service actionnaires

LE CLUB DES ACTIONNAIRES DE VINCI

36 Modalités
37 Visites de sites proposées aux membres du Club en 2009

PROFIL ET HISTOIRE



LE MOT DU PRÉSIDENT

« VINCI tient le cap »

L'actionnariat individuel a continué de progresser chez VINCI en 2008. Je m'en réjouis et je vous en remercie ! Vous êtes désormais plus de 285 000 actionnaires individuels à accompagner le développement de VINCI, premier groupe mondial de concessions et de construction, soit 17 % de plus qu'à la fin de l'année 2007.

Vous êtes également chaque jour plus nombreux à vous inscrire à notre Club des actionnaires. Chez VINCI, vous le savez, « les vraies réussites sont celles que l'on partage ». Dès lors, quoi de plus naturel que de vous présenter quelques-unes de nos plus belles réalisations en vous ouvrant les portes de nos sites et de nos chantiers les plus prestigieux ? Cette année encore, nous vous proposons un nombre important de ces « visites-découvertes ».

Enfin, comme je m'y étais engagé auprès de vous, je suis allé à votre rencontre en 2008, en participant notamment à des réunions actionnaires dans plusieurs grandes villes de France. J'ai ainsi pu mesurer tout l'intérêt que vous portez à notre Groupe. En 2009, je vais « tenir le cap » et continuer à dialoguer directement avec vous.

VINCI est positionné sur des marchés porteurs, en France comme à l'international. Nos fondamentaux sont bons. Notre situation financière est solide. Nos vecteurs de croissance sont puissants et durables. Ils s'appellent urbanisation, mobilité et énergie. La révolution verte et les enjeux environnementaux constituent, pour nous, des opportunités très porteuses.

En espérant avoir le plaisir de vous retrouver cette année, je vous renouvelle tous mes remerciements pour la confiance que vous accordez au groupe VINCI.

Yves-Thibault de Silguy
Président du Conseil d'administration de VINCI

LE GROUPE VINCI



Autoroute A19.



LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Yves-Thibault de Silguy, président du Conseil d'administration de VINCI

ADMINISTRATEURS

- **Dominique Bazy,** vice-chairman Europe d'UBS Investment Bank
- **Robert Castaigne,** ancien directeur financier et ancien membre du comité exécutif de Total
- **François David** (1)**,** président du groupe Coface
- **Patrick Faure** (1)**,** président de Patrick Faure et associés
- **Dominique Ferrero,** directeur général de Natixis
- **Xavier Huillard,** directeur général de VINCI
- **Bernard Huvelin** (2)**,** vice-président du Conseil d'administration de VINCI
- **Jean-Pierre Lamoure** (3)**,** président de Solétanche Freyssinet
- **Jean-Bernard Lévy,** président du directoire de Vivendi
- **Michael Pragnell** (4)**,** ancien directeur général fondateur et ancien président du comité exécutif de Syngenta AG
- **Henri Saint Olive,** président du Conseil d'administration de Banque Saint Olive
- **Pascale Sourisse,** directeur général de la division Systèmes Terre et Interarmées de Thales
- **Denis Vernoux,** ingénieur d'études, président du Conseil de surveillance des Fonds communs de placement entreprise (FCPE) Castor

Le Conseil d'administration de VINCI a adopté le code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, au cours de sa réunion du 13 novembre 2008.

(1) Renouvellement de mandat proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2009.
(2) Mandat arrivant à expiration lors de l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2009.
(3) Cooptation intervenue au cours de l'exercice 2008, soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2009.
(4) Nomination proposée au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2009.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DES COMPTES

> **Henri Saint Olive**, président
> **Robert Castaigne**
> **Pascale Sourisse**

Il aide le Conseil à s'assurer de l'exactitude et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés de VINCI ainsi que de la qualité de l'information financière.

COMITÉ DE LA STRATÉGIE ET DES INVESTISSEMENTS

> **Yves-Thibault de Silguy**, président
> **François David**
> **Patrick Faure**
> **Bernard Huvelin**
> **Pascale Sourisse**
> **Denis Vernoux**

Il aide le Conseil à élaborer la stratégie du Groupe. Il examine les projets d'investissements et de désinvestissements susceptibles d'avoir une incidence significative sur le périmètre, l'activité, les résultats ou l'appréciation boursière du Groupe.

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

> **Jean-Bernard Lévy**, président
> **Dominique Bazy**
> **Robert Castaigne**

Il propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux.

COMITÉ DES NOMINATIONS

> **Yves-Thibault de Silguy**, président
> **Dominique Bazy**
> **Henri Saint Olive**

Il examine toute candidature aux fonctions d'administrateur ou de directeur général et formule sur ces candidatures un avis et une recommandation au Conseil.

LES INSTANCES DE DIRECTION

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité Exécutif assure la direction générale de la société.
Il s'est réuni 47 fois en 2008.

> **Xavier Huillard,** administrateur-directeur général de VINCI
> **Christian Labeyrie,** directeur général adjoint et directeur financier de VINCI
> **Richard Francioli,** président de VINCI Construction
> **Jean-Yves Le Brouster,** président-directeur général de VINCI Energies
> **Jacques Tavernier,** président-directeur général d'Eurovia
> **Louis-Roch Burgard,** directeur général délégué de VINCI Concessions
> **Jean Rossi,** président de VINCI Construction France
> **Henri Stouff,** directeur général délégué de VINCI Concessions
> **Jean-Luc Pommier,** directeur du développement de VINCI



Xavier Huillard.



De gauche à droite
Christian Labeyrie, Richard Francioli, Jean-Yves Le Brouster, Jacques Tavernier, Louis-Roch Burgard, Jean Rossi, Henri Stouff, Jean-Luc Pommier.

LES MÉTIERS DU GROUPE

VINCI est le premier groupe mondial de concessions et de construction. L'activité du Groupe se répartit de manière équilibrée entre ses quatre métiers :

> **CONCESSIONS**
> **ENERGIES**
> **ROUTES**
> **CONSTRUCTION**



1 Concessions. 2 Energies.

PRÉSENT DANS 90 PAYS,
VINCI EMPLOIE 164 000 SALARIÉS DANS LE MONDE
(DONT 92 700 EN FRANCE),
COMPTE UN RÉSEAU DE 2 500 CENTRES DE PROFIT
QUI RÉALISENT 246 000 CHANTIERS PAR AN,
POUR UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE PLUS DE 33,5 MILLIARDS D'EUROS





3 4

3 Routes. 4 Construction.

LES RÉSULTATS

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé 2008 de VINCI s'établit à 33,5 milliards* d'euros en hausse de 10,3 % par rapport à 2007. Cette progression, conforme aux objectifs communiqués par le Groupe, intègre une croissance organique de près de 5 %, qui traduit la bonne tenue d'ensemble des marchés du Groupe sur l'année 2008. La croissance externe bénéficie, quant à elle, des acquisitions réalisées en 2007, qui avaient permis de renforcer la présence du Groupe à l'international, et de celles, très ciblées, effectuées en 2008.

MODÈLE ÉCONOMIQUE SOLIDE ET RÉSISTANT

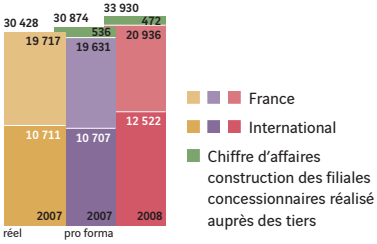
VINCI tient le cap en 2008 en réalisant un bon exercice. Le modèle du Groupe, conjuguant les activités de projets (Contracting) et la gestion d'infrastructures dans le cadre de contrats de long terme (Concessions) démontre sa capacité de résistance. Les marges opérationnelles restent élevées. La croissance du résultat net est en ligne avec celle du chiffre d'affaires. Elle atteste de la capacité du Groupe à préserver ses marges tout en augmentant modérément ses volumes. Le carnet de commandes, en progression de 8 % sur douze mois, à 23,2 milliards d'euros au 31 décembre 2008, se maintient à un haut niveau. Il représente 10 mois d'activité moyenne des pôles concernés.

ENDETTEMENT MAÎTRISÉ

L'endettement net du Groupe a diminué de plus de 900 millions d'euros pour atteindre 15,4 milliards d'euros. Hors impacts des financements de projets consolidés (sans recours contre VINCI), la réduction de l'endettement ressort à 1,3 milliard d'euros.

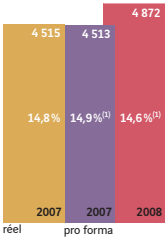
* Hors chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires réalisé auprès des tiers (IFRIC 12)

CHIFFRE D'AFFAIRES

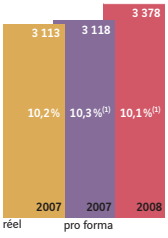


CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

avant impôt et coût de l'endettement



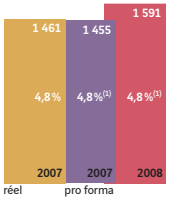
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ



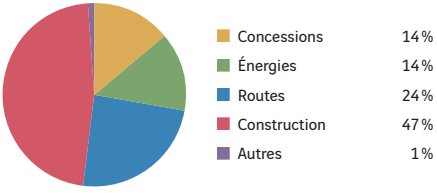
ENDETTEMENT FINANCIER NET AU 31 DÉCEMBRE



RÉSULTAT NET PART DU GROUPE



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER

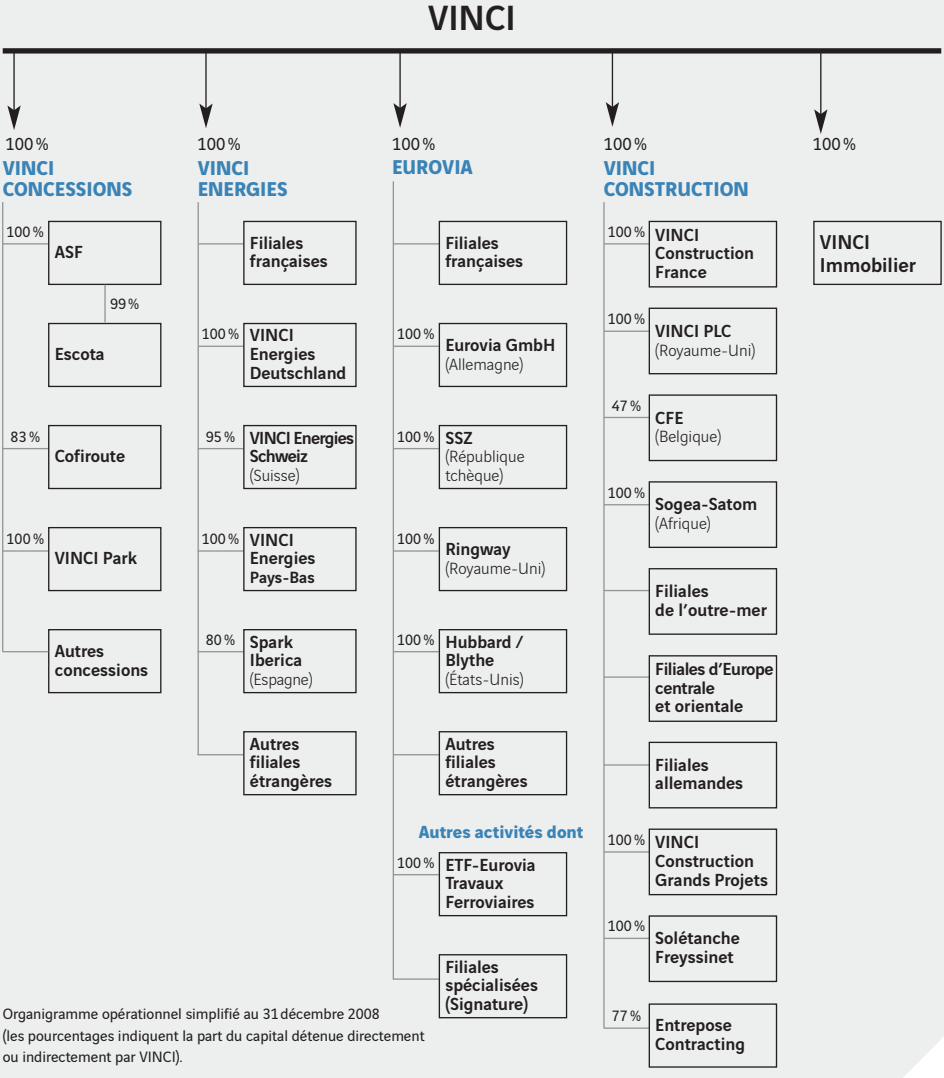


Pro forma: après application de l'interprétation IFRIC 12 – traitement comptable des contrats de concession.
En millions d'euros.
(1) Pourcentage du chiffre d'affaires, hors chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires réalisé auprès des tiers.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



L'ORGANISATION DU GROUPE



Organigramme opérationnel simplifié au 31 décembre 2008
(les pourcentages indiquent la part du capital détenue directement ou indirectement par VINCI).

L'ACTION VINCI



Assemblée générale.


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2008
VINCI

L'ACTION VINCI

L'action VINCI est inscrite dans le compartiment A des valeurs les plus liquides de l'Eurolist d'Euronext et se négocie principalement sur la plate-forme de négociations NYSE Euronext Paris. Elle est l'une des valeurs composant l'indice CAC 40.
VINCI est la 17e capitalisation du CAC 40 et la 14e pondération de l'indice.

15 Mds€*

FICHE SIGNALÉTIQUE
Code valeur ISIN : **FR0000125486** – sedol : **4818083**
Datastream : **F : DG@F** – Reuters : **SGEF.PA** – Bloomberg : **DGFP**

COURS LE PLUS HAUT
DEPUIS LE 2 JANVIER 2008

51,2€ (mai 2008)

COURS LE PLUS BAS
DEPUIS LE 2 JANVIER 2008

21,7€ (octobre 2008)

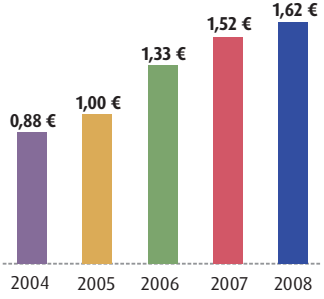
VOLUME MOYEN DES TRANSACTIONS
DEPUIS LE 2 JANVIER 2008

3 millions de titres échangés par jour

* Au 31 décembre 2008 sur la base d'un cours de 30 euros par action.

LA POLITIQUE DE DIVIDENDE

UN DIVIDENDE PAR ACTION QUI A DOUBLÉ EN 5 ANS*



Le dividende proposé à l'assemblée générale au titre de l'exercice 2008 est de 1,62 euro par action, soit une progression de 6,6 % par rapport à 2007.

* Après retraitement des divisions par deux du nominal intervenues en mai 2005 et mai 2007.

PAIEMENT EN ACTIONS NOUVELLES

Il sera également proposé en 2009, aux actionnaires qui le souhaiteront, une option pour le paiement du dividende en actions nouvelles. Le prix proposé des actions nouvelles sera égal à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt jours précédant l'assemblée générale du 14 mai 2009, diminuée du solde du dividende.

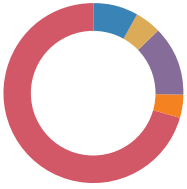
À SAVOIR

Lorsque les dividendes sont payés sous la forme d'actions, l'impôt de distribution est exigible dans les mêmes conditions que s'ils étaient réglés en numéraire.

LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2008

> L'actionnariat de VINCI est équilibré et diversifié. Les actionnaires individuels sont les plus nombreux et connaissent la plus forte augmentation. Le Groupe compte en effet 285 000 actionnaires individuels, en progression de 17 % sur l'année 2008. La part des actionnaires individuels s'établit à 12,5 % du capital. Le fonds d'épargne salariale de VINCI constitue quant à lui le premier actionnaire du Groupe : 89 236 collaborateurs détiennent collectivement 8,2 % du capital. Les investisseurs institutionnels (plus de 500 fonds) essentiellement situés en France, en Europe ou en Amérique du Nord, représentent environ 75 % du capital de VINCI.

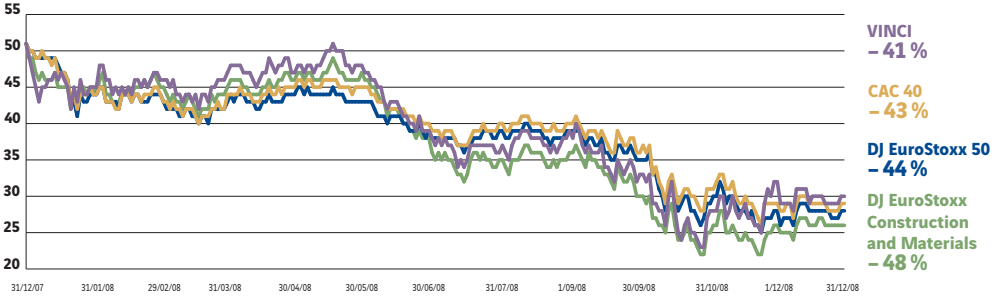


Salariés	8,2 %
Autodétention	4,6 %
Actionnaires individuels	12,5 %
Financière Pinault	4,2 %
Investisseurs institutionnels	70,5 %

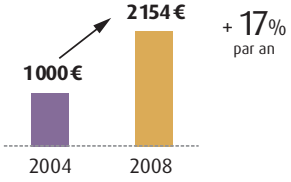
ÉVOLUTION DU COURS

> Entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008, l'action VINCI a enregistré une baisse de 41 %, alors que les indices CAC 40, DJ EuroStoxx 50 et DJ EuroStoxx Construction and Materials perdaient respectivement 43 %, 44 % et 48 %.

Cours en euros (base VINCI)



RENDEMENT D'UN INVESTISSEMENT SUR 5 ANS EN ACTIONS VINCI



Un actionnaire VINCI qui aurait investi 1 000 euros le 1er janvier 2004 se retrouverait à la tête d'un capital de 2 154 euros au 31 décembre 2008, en supposant un réinvestissement en actions du montant des dividendes encaissés (avoir fiscal inclus jusqu'au 31 décembre 2004). Son investissement lui aurait rapporté un rendement de 17 % par an en moyenne.



Stand VINCI au salon Actionaria.

VINCI ET VOUS



Visite d'actionnaires.



ÊTRE ACTIONNAIRE DE VINCI



Accueil de l'assemblée générale VINCI.

En achetant une action VINCI, vous devenez propriétaire d'une fraction du capital du Groupe. Vous serez actionnaire du premier Groupe mondial de concessions et de construction.

En qualité d'actionnaire, vous bénéficiez des droits suivants :

- **droit de vote aux assemblées générales ;**
- **perception du dividende ;**
- **information sur la société et ses résultats ;**
- **participation aux opérations sur le capital.**

Vous êtes également tenu régulièrement informé de l'actualité du groupe VINCI et bénéficiez des avantages du Club des actionnaires si vous décidez d'y adhérer.

ACHETER ET VENDRE DES ACTIONS VINCI

COMMENT PASSER UN ORDRE ?

Pour acheter des actions VINCI, il suffit d'être titulaire d'un compte auprès d'un intermédiaire financier : une banque, La Banque Postale, la Caisse d'Épargne, une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), le comptable du trésor ou une société d'investissement. Pour passer un ordre d'achat ou de vente de titres VINCI, il faut vous adresser à l'intermédiaire teneur de votre compte (par courrier, télécopie, téléphone ou Internet) qui le transmettra pour exécution sur le marché.
Les ordres peuvent être passés très rapidement aux horaires d'ouverture de la Bourse : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 30.

À NOTER

Votre ordre doit impérativement être contrôlé par un intermédiaire. Vous ne pouvez en aucun cas intervenir directement sur le marché.
Toutes les transactions supportent des frais de courtage que vous facturera votre intermédiaire financier.

DIFFÉRENTS TYPES D'ORDRES SELON LES CONDITIONS DE PRIX

Ordre à cours limité

C'est le plus utilisé, dans la mesure où il permet de maîtriser le coût de l'exécution. L'ordre ne peut être exécuté au-dessus d'un cours donné pour un ordre d'achat ou au-dessous d'un cours donné pour un ordre de vente.

Ordre à la meilleure limite

Cet ordre n'a pas de limite de prix spécifique, il permet d'obtenir le meilleur prix d'achat ou de vente dès l'arrivée de l'ordre sur le marché, en fonction des ordres à cours limité de sens opposé existant dans le carnet d'ordres central du marché.

Ordre « au marché »

Il permet d'acheter ou de vendre sans conditions de prix. L'ordre sera exécuté intégralement et prioritairement dès la première cotation suivant son enregistrement dans le système de négociation.

Ordre à seuil de déclenchement

Dans ce cas, l'opérateur intervient à partir d'un cours déterminé, c'est-à-dire que l'ordre comporte une limite à partir de laquelle il se transforme en ordre « au marché ».

FRANCHISSEMENT DE SEUILS

En cas de franchissement de certains seuils de détention du capital ou de droits de vote de VINCI, l'actionnaire est tenu d'en informer la société et l'AMF. Il existe deux types de franchissements de seuils.

Franchissements de seuils légaux

Tout actionnaire qui détient un nombre d'actions représentant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 %, 95 % du capital ou des droits de vote doit informer la société et l'AMF du nombre total d'actions ou de droits de vote en sa possession, dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils. L'information doit également être donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

Franchissements de seuils propres à VINCI

En complément de l'obligation légale, tout actionnaire qui possède ou cède une fraction du capital, ou des droits de vote, égale ou supérieure à 1 %, ou à un multiple de cette fraction, est tenu d'en informer VINCI dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

LES DIFFÉRENTS MODES DE DÉTENTION DES ACTIONS VINCI





L'assemblée générale VINCI.

Vous avez la possibilité de détenir vos actions VINCI au porteur, au nominatif administré ou au nominatif pur. Le nominatif, pur ou administré, procure un certain nombre d'avantages, notamment en matière d'information sur le Groupe.

AVANTAGES DU NOMINATIF PUR

- gratuité des droits de garde et de gestion courante ;
- envoi automatique des dossiers de convocation à l'assemblée générale ;
- envoi de l'information concernant le Groupe : *rapport annuel*, *Lettre aux actionnaires*, *Guide de l'actionnaire ;*
- offres du Club des actionnaires.

AVANTAGES DU NOMINATIF ADMINISTRÉ

- envoi automatique des dossiers de convocation à l'assemblée générale ;
- envoi de l'information concernant le Groupe : *rapport annuel*, *Lettre aux actionnaires, Guide de l'actionnaire ;*
- offres du Club des actionnaires ;
- conservation de tous vos titres dans un portefeuille unique chez votre intermédiaire financier. En revanche, vous ne bénéficiez pas de la gratuité des droits de garde et de gestion courante, car la gestion de vos titres, effectuée par votre intermédiaire financier, est assimilée à celle des titres au porteur.

COMMENT S'INSCRIRE AU NOMINATIF ?

- Si vous possédez déjà des actions VINCI au porteur et que vous souhaitez les inscrire au nominatif pur ou administré, il suffit de contacter votre intermédiaire financier pour qu'il exécute votre demande. Le mandataire de VINCI pour la gestion de ces actions nominatives est CM-CIC Securities (CM-CIC Émetteur-Adhérent 25).
- Si vous souhaitez acheter des actions VINCI et les conserver sous la forme nominative administrée, veuillez transmettre votre ordre d'achat, en spécifiant la conversion au « nominatif administré », à votre intermédiaire financier qui l'exécutera.
- Si vous souhaitez acheter des actions VINCI et les conserver sous la forme nominative pure, vous pouvez contacter directement CM-CIC Securities :

CM-CIC Securities – Middle Office Émetteur
6, avenue de Provence
75441 Paris Cedex 09
Tél. : + 33 (0)1 45 96 77 40
Fax : + 33 (0)1 45 96 78 89
E-mail : 34318@cmcics.com

Ce prestataire de services d'investissement, chargé notamment de la tenue des comptes et de la conservation des actions VINCI sous la forme nominative pure, réalisera directement les opérations correspondant à vos instructions, à l'achat comme à la vente.

SUIVRE SES AVOIRS SUR INTERNET POUR LES ACTIONNAIRES AU NOMINATIF PUR

- Si vous êtes actionnaire au nominatif pur de VINCI, CM-CIC Securities met à votre disposition un site Internet qui vous permet de consulter directement vos avoirs au nominatif pur, de transmettre vos ordres d'achat ou de vente et plus largement de réaliser les opérations liées à la gestion courante de votre compte nominatif.
- Vous pouvez accéder à cet espace réservé aux actionnaires « nominatif pur » à partir du site www.vinci.com ou en vous connectant à l'adresse suivante : www.cmcics-nominatif.com.

	NOMINATIF		PORTEUR
	PUR	ADMINISTRÉ	
Teneur de compte	CM-CIC Securities	Votre intermédiaire financier transmet vos coordonnées à CM-CIC Securities.	Votre intermédiaire financier
Droits de garde et opérations de gestion courante	Gratuit	Selon le tarif de votre intermédiaire financier.	
Informations sur VINCI	Envoi systématique de la *Lettre aux actionnaires*, du dossier de convocation à l'assemblée générale et mise à disposition des informations sur VINCI par le service actionnaires de VINCI.		Sur demande à votre intermédiaire financier ou à VINCI.
Assemblée générale	Le dossier de convocation et la demande de carte d'admission vous sont directement adressés. Il n'y a pas besoin d'une attestation de participation, la justification de la qualité d'actionnaire résultant de l'enregistrement comptable de vos actions VINCI au crédit de votre compte sous forme nominative.		Sur demande à votre intermédiaire financier. Une attestation de participation est obligatoire pour pouvoir voter à l'assemblée générale.
Ordres de Bourse	CM-CIC Securities reçoit et exécute les ordres (achat et/ou vente) des actionnaires de VINCI.	Les ordres sont gérés par votre intermédiaire financier.	
Dividende	Payé directement par CM-CIC Securities.	Payé par votre intermédiaire financier.	
Déclaration fiscale	Vous recevrez un imprimé fiscal unique (IFU) pour vos actions VINCI (dividendes, plus-values, etc.).	Vous recevrez de votre intermédiaire financier un imprimé fiscal unique (IFU).	

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale des actionnaires peut être ordinaire, extraordinaire ou mixte et se réunit au moins une fois par an. Elle est un moment privilégié pour informer les actionnaires sur la situation et les perspectives de la société.

L'assemblée générale ordinaire (AGO)

Elle a lieu une fois par an et prend toutes les décisions qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée extraordinaire, c'est-à-dire toutes celles qui n'entraînent pas la modification des statuts de la société. L'assemblée ordinaire a notamment pour objet de statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice écoulé, de décider de la distribution des dividendes et de se prononcer sur la nomination, ou le remplacement, des membres des organes d'administration et de contrôle de la société.

L'assemblée générale extraordinaire (AGE)

Elle peut être convoquée à tout moment. Elle est seule habilitée à modifier les statuts de la société dans toutes leurs dispositions : objet social, dénomination, capital (augmentation, réduction, fusion, etc.), mode d'administration et de direction de la société.

L'assemblée générale mixte (AGM)

Elle permet la prise de décisions qui relèvent, pour certaines, de la compétence de l'AGO et, pour d'autres, de l'AGE. L'assemblée générale mixte évite de réunir deux assemblées successives, qui ont ainsi lieu à une même date, à partir d'une même convocation.

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le quorum

Pour délibérer en première convocation, l'assemblée générale doit réunir un certain quorum, c'est-à-dire que la validité de ses délibérations est subordonnée à la présence ou à la représentation d'actionnaires possédant un nombre minimal d'actions, variable selon la nature de l'assemblée.

Assemblée générale extraordinaire (AGE)

> sur première convocation : un quart des actions ayant le droit de vote ;
> sur deuxième convocation : un cinquième des actions ayant le droit de vote.

Assemblée générale ordinaire (AGO)

> sur première convocation : un cinquième des actions ayant droit de vote ;
> sur deuxième convocation : aucun quorum.

Règles de majorité

Les résolutions sont adoptées à la majorité simple (50 %) des actions présentes ou représentées pour une assemblée générale ordinaire. Pour une assemblée générale extraordinaire, la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées est requise.

PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pour participer à l'assemblée générale des actionnaires, vous devez être actionnaire de VINCI avant la date de la réunion. La tenue de l'assemblée générale est annoncée plusieurs semaines à l'avance sur le site Internet de VINCI (www.vinci.com), par le *Bulletin des annonces légales et obligatoires* (au moins 35 jours avant la date de l'assemblée) et par un avis publié dans la presse.

Si vous êtes actionnaire au nominatif, vous recevrez, au moins 15 jours avant la réunion, un dossier de convocation qui comprendra au minimum :

> l'ordre du jour de l'assemblée ;
> l'exposé sommaire sur l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats du Groupe au cours de l'exercice écoulé et les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices ;
> la présentation et le projet de résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
> un formulaire unique de pouvoir et de vote par correspondance et de demande de carte d'admission ;
> une enveloppe T pour retourner ce formulaire, dûment rempli, daté et signé à :

CM-CIC Titres – Service assemblées
3, allée de l'Étoile
95014 Cergy-Pontoise Cedex – France

Si vous détenez des actions VINCI au porteur

L'envoi du dossier de convocation n'est pas automatique. Vous devez en faire la demande à votre intermédiaire financier, qui devra également établir pour vous une attestation de participation pour que vous puissiez assister et voter à l'assemblée.
Sans cette attestation, votre vote ne pourra pas être pris en compte et vous ne pourrez pas obtenir de carte d'admission pour participer à l'assemblée.

Votre intermédiaire financier transmettra l'attestation de participation à :

CM-CIC Titres – Service assemblées

3, allée de l'Étoile

95014 Cergy-Pontoise Cedex – France

qui vous adressera une carte d'admission, ou l'annexera à votre formulaire unique de pouvoir et de vote si vous souhaitez voter par correspondance ou donner pouvoir.
Si vous n'avez pas reçu votre carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à 0 heure, heure de Paris, vous pourrez demander à votre intermédiaire une attestation de participation pour être admis à participer physiquement à l'assemblée.

VOTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les actionnaires disposent d'autant de voix qu'ils possèdent d'actions ayant le droit de vote (une action VINCI = une voix). Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer à l'assemblée générale, il est possible de voter selon trois possibilités (à préciser dans le formulaire de convocation).

1) Vote par correspondance

Il suffit de noircir la case B « Je vote par correspondance ».

2) Pouvoir au président

Vous pouvez donner pouvoir au président en datant et en signant le formulaire en noircissant la case C sans rien remplir. Cela signifie que vous votez pour l'ensemble des projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration et que vous votez défavorablement à tous les projets de résolutions qui seraient éventuellement présentés par des actionnaires et non agréés par le Conseil.

3) Pouvoir au conjoint ou à un autre actionnaire

Pour donner pouvoir à une tierce personne, il faut cocher la case correspondante et indiquer le nom et le prénom du mandataire qui ne peut être que votre conjoint ou un autre actionnaire de VINCI.

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE POUVOIR ET DE VOTE

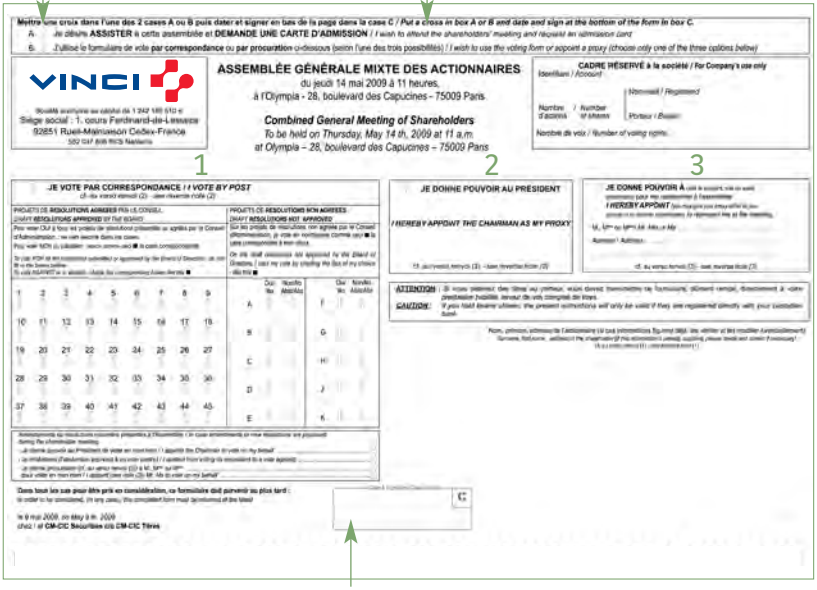
ATTENTION : si vous êtes actionnaire au porteur, veuillez joindre impérativement à ce formulaire l'attestation de participation, à demander à votre intermédiaire financier.

Pour assister à l'assemblée : cochez la case A.

Si vous souhaitez prendre part au vote, mais que vous ne pouvez pas assister à l'assemblée : cochez la case B.

Trois possibilités s'offrent à vous :

1) voter par correspondance ;
2) donner pouvoir au président ;
3) donner pouvoir à une personne dénommée (qui ne peut être que votre conjoint ou un autre actionnaire de VINCI).



Dans tous les cas : datez et signez dans la case C.

VOTRE SERVICE ACTIONNAIRES

Pour informer régulièrement ses actionnaires et leur permettre de suivre l'actualité et le développement du Groupe, VINCI met à leur disposition une palette d'outils complémentaires.

Les documents d'information

- Le *Guide de l'actionnaire,* qui a pour objectif de vous donner une information pratique sur VINCI et l'univers de la Bourse.
- *La Lettre aux actionnaires,* qui donne deux fois par an les chiffres et l'actualité du Groupe.
- *VINCI En bref,* qui est un document de poche qui permet de tout savoir sur VINCI en quelques pages d'informations illustrées.
- Le *Rapport annuel,* qui présente le Groupe, ses activités, ses chiffres clés et sa stratégie. Il constitue également le document de référence de VINCI, déposé chaque année auprès de l'AMF.

Le site Internet

www.vinci.com met à votre disposition :

- l'onglet « Actualités » avec notamment les communiqués de presse auxquels vous pouvez vous abonner directement sur cette page ;
- l'onglet « Finances » qui propose le cours de Bourse, la documentation, la revue des analystes, etc. ;
- l'onglet « Actionnaires » qui regroupe l'assemblée générale, *La Lettre aux actionnaires,* le Club, etc. ;

Et bien d'autres rubriques pour tout savoir sur le groupe VINCI.

Les réunions d'information

- VINCI et son président du Conseil d'administration, Yves-Thibault de Silguy, vont, cette année encore, à la rencontre des actionnaires individuels en participant à des réunions actionnaires en province et à Paris.
- Des réunions se tiendront en 2009 : le 30 juin à Bordeaux, le 14 septembre à Nantes, le 21 septembre à Toulouse, le 6 octobre à Strasbourg et le 30 novembre à Nice.

Par ailleurs, une présentation du Groupe aura lieu à Bruxelles le 28 mai prochain.

Ces rencontres permettent de présenter VINCI, ses métiers, ses résultats, ses perspectives, de vous informer sur ses réalisations dans votre région et de vous expliquer plus en détail sa stratégie. Elles sont également pour les actionnaires individuels du Groupe l'occasion de contacts directs et d'échanges avec les dirigeants.

L'information financière

VINCI publie dans la presse française et la presse anglo-saxonne des avis financiers pour annoncer ses résultats et diffuser l'avis de convocation à l'assemblée générale.
Les notes d'informations financières, visées par l'AMF, relatives aux opérations financières de VINCI, sont publiées dans la presse et sont disponibles sur simple demande.
VINCI publie également au *Bulletin des annonces légales et obligatoires* (BALO) les informations concernant notamment les résultats du Groupe, les opérations sur le capital, le dividende et l'assemblée générale.

L'accès direct au service actionnaires :

N° Vert 0 800 015 025

Le numéro Vert actionnaires, gratuit en France à partir d'un téléphone fixe, est à la disposition des actionnaires individuels de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30 du lundi au vendredi, sauf jours fériés.
Le Groupe a récemment mis en place un serveur vocal interactif. Le cours de Bourse est ainsi communiqué aux actionnaires en temps réel, 24 heures sur 24, ainsi que ses variations.



Le rapport annuel VINCI 2008.

LE CLUB DES ACTION



Pavillon d'accueil du château de Versailles.

NAIRES DE VINCI



Le Club des actionnaires de VINCI rencontre un vif succès. Au 31 décembre 2008, il comptait près de 7 500 membres.

Le Club des actionnaires propose aux actionnaires individuels de VINCI une information régulière sur les résultats du Groupe et multiplie les occasions de rencontres directes. Il donne accès à différents avantages. Il offre également à ceux qui le souhaitent des opportunités de visites-découvertes des chantiers du Groupe et de sites exceptionnels qui n'auraient pu voir le jour sans le savoir-faire des hommes et des femmes de VINCI.

MODALITÉS

> Si vous êtes inscrit au nominatif (voir page 26), vous êtes automatiquement membre du Club des actionnaires de VINCI. Si vous êtes actionnaire au porteur, il suffit de faire une demande d'inscription au service actionnaires de VINCI par téléphone ou sur le site Internet à partir de l'onglet « Actionnaires » puis l'onglet « Club ». Pour formaliser votre inscription, il vous sera demandé un justificatif récent de détention d'action VINCI.
> Pour devenir membre du Club, il suffit de détenir au moins une action VINCI.

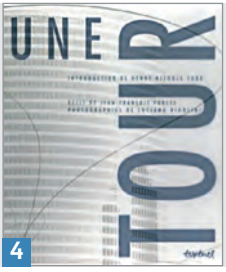


1


2



3



4

1 Carte d'accès privilégié au château de Versailles et réductions sur une collection d'ouvrages : de nombreux avantages sont accordés aux membres du Club des actionnaires.
2 *Tour Granite* (2009) – Éditions Xavier Barral.
3 *Un pont chez Poseïdon* (2004) – Éditions Textuel.
4 *Une tour* (2001).

Le Club des actionnaires propose aux actionnaires individuels de VINCI différents avantages :

- une carte d'accès privilégié au château de Versailles et notamment à la galerie des Glaces restaurée par VINCI dans le cadre d'un mécénat de compétences ;
- des invitations pour des visites organisées sur des chantiers (voir ci-dessous) ;
- des invitations aux réunions d'actionnaires en régions ;
- une invitation au salon Actionaria, à Paris ;
- des réductions sur de beaux ouvrages publiés tels que l'histoire hors norme du pont de Rion-Antirion (Grèce), la construction de la tour Hines (tour EDF à Paris-la Défense), les 100 ans d'histoire du Groupe, etc.

VISITES DE SITES PROPOSÉES AUX MEMBRES DU CLUB EN 2009

Si vous êtes actionnaire de VINCI, mais également intéressé par les réalisations du Groupe, nous vous offrons des visites étonnantes qui vous feront découvrir le premier Groupe mondial de concessions et de construction. En tant qu'actionnaire, vous connaissez déjà le modèle économique de VINCI. Ces visites-découvertes constituent d'excellentes occasions de montrer sa pertinence et ses applications concrètes.

Salle des marchés, Paris-la Défense

Après la tour Granite, VINCI Construction France réalise pour le compte de la Société Générale la plus grande salle des marchés d'Europe.



Stade du Mans

VINCI est constructeur-concessionnaire du nouveau stade du Mans, le MMArena qui comprendra 25 000 places assises pour les matchs.





Port 2000, Le Havre

Après avoir livré 1,4 km de quais en 2005 dans le cadre du projet de Port 2000 au Havre, Solétanche Bachy réalise 2,1 km de quais supplémentaires.



Graves de Mer, Le Havre

Matériaux Baie de Seine, filiale d'Eurovia, exploite et traite des sables marins ainsi que des graves destinés principalement à l'industrie.



Stade de France, Saint-Denis

VINCI est actionnaire majoritaire du Consortium Stade de France SA jusqu'en 2025.



RhônExpress, Lyon

VINCI est concessionnaire et réalise, dans le cadre du groupement RhônExpress, le projet de tramway reliant la gare de Lyon-Part-Dieu à l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry en 25 minutes, empruntant un tracé de 22 km interconnecté au réseau de transport public.



Usine Signature, Urrugne

Sur ce site d'Eurovia sont fabriqués des panneaux de signalisation routière ainsi que du mobilier urbain (bancs, bornes, barrières, grilles d'arbres...).

AGENDA 2009 DU CLUB DES ACTIONNAIRES

Visites de nos sites et chantiers

27 mai 2009
> Salle des marchés, Paris-la Défense

4 juin 2009
> Stade du Mans

11 juin 2009
> Port 2000, Le Havre

23 juin 2009
> Graves de Mer, Le Havre

16 septembre 2009
> Salle des marchés, Paris-la Défense

29 septembre 2009
> Stade de France, Saint-Denis

8 octobre 2009
> Stade du Mans

14 octobre 2009
> RhônExpress, Lyon

20 octobre 2009
> Graves de Mer, Le Havre

17 novembre 2009
> Usine Signature, Urrugne

25 novembre 2009
> Salle des marchés, Paris-la Défense

Réunions actionnaires

28 mai 2009
> Bruxelles

30 juin 2009
> Bordeaux

14 septembre 2009
> Nantes

21 septembre 2009
> Toulouse

6 octobre 2009
> Strasbourg

30 novembre 2009
> Nice

PROFIL ET HISTOIRE



1


2


3

VINCI a bâti son développement, depuis ses origines, sur son modèle stratégique de concessionnaire-constructeur intégré. Le métier de ses 164 000 collaborateurs est de financer, concevoir, construire et gérer des équipements pour améliorer la vie de chacun : infrastructures de transport, bâtiments publics et privés, parkings, aménagements urbains, réseaux de communication et d'énergie… Présent dans plus de 90 pays, VINCI poursuit un projet économique et social inscrit dans la durée et a l'ambition de partager ses réussites avec ses salariés, ses clients, ses actionnaires et l'ensemble des acteurs de la cité.

1 Lancement des travaux d'assainissement à Marseille en 1891. 2 Concession du tramway de Lille-Roubaix-Tourcoing en 1907.
3 Barrage de la Truyère dans le Massif central (1910-1932).

LES ORIGINES

1891 > Création des Grands Travaux de Marseille (GTM).

1899 > Création de la société Girolou, qui construit des centrales et des réseaux électriques et obtient sa première concession avec le tramway Lille-Roubaix-Tourcoing.

1908 > Création, au sein de Girolou, de la Société Générale d'Entreprises (SGE).

LA MONTÉE EN PUISSANCE

1908-1920 > La SGE connaît une croissance rapide jusqu'à la Première Guerre mondiale, participe à l'effort de guerre puis à la reconstruction. Elle s'illustre par de grands chantiers comme la construction de barrages et de centrales thermiques.

1921-1946 > La SGE se développe principalement dans le domaine de l'électricité jusqu'à la nationalisation du secteur en 1946. Elle se redéploie ensuite dans le bâtiment et les travaux publics.

1966 > La Compagnie Générale d'Électricité prend le contrôle de la SGE.

1970 > La SGE participe à la création de Cofiroute, qui finance, construit et exploite les autoroutes A10 (Paris-Poitiers) et A11 (Paris-Le Mans).

1984 > La Compagnie de Saint-Gobain devient l'actionnaire majoritaire de la SGE.


1


2


3

1 Travaux routiers en 1950 dans le Loiret. 2 Louis Loucheur (fondateur de Girolou). 3 Création en 1971 du parking souterrain de la place de la Concorde, à Paris.

1988 > Saint-Gobain cède la SGE à la Compagnie Générale des Eaux, qui apporte au Groupe ses filiales de BTP Campenon Bernard et Freyssinet ainsi que Viafrance (travaux routiers).

LA CROISSANCE

1990 > Plusieurs opérations de croissance externe donnent à la SGE une dimension européenne.

1996 > La SGE se réorganise en quatre pôles de métiers : concessions, énergies, routes, construction.

1997 > La Compagnie Générale des Eaux ramène sa participation dans la SGE à 51 %. La SGE cède à la Compagnie Générale des Eaux ses activités de services, et acquiert de celle-ci les entreprises GTIE, Santerne (travaux électriques) et CBC (construction).

1999 > Le Groupe réalise une OPA amicale sur Sogeparc, leader français du stationnement.


1


2



3

1 Basilique Notre-Dame-de-la-Paix à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire (1986-1989). 2 Restauration du château de Malbrouck (France). 3 Parking VINCI Park.

UN TOURNANT HISTORIQUE

2000 > Vivendi termine son désengagement du capital de la SGE, qui change de nom pour devenir VINCI. VINCI lance une OPE amicale sur Groupe GTM ; Suez lui apporte sa participation majoritaire. La fusion des deux groupes donne naissance au premier groupe mondial de concessions, de construction et de services associés.

2002 > VINCI entre au CAC 40 et acquiert 17 % du capital des Autoroutes du Sud de la France (ASF).

2003-2004 > VINCI porte sa participation dans ASF à 23 %.

2005 > Le gouvernement français choisit VINCI comme acquéreur d'ASF dans le cadre de la privatisation des sociétés d'autoroutes.

2008 > Premier groupe mondial intégré de concessions-construction, VINCI réalise 33,5 milliards d'euros (*) de chiffre d'affaires.

* Hors chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires réalisé auprès de tiers.


1


2

1 Travaux de reconstruction du Wall Trade Center à New York. 2 Cambon Capucines à Paris.

AGENDA VINCI 2009

12 mai 2009 :
Information trimestrielle, 1er trimestre 2009.

14 mai 2009 :
Assemblée générale des actionnaires.

18 juin 2009 :
Paiement du solde du dividende de l'exercice 2008.

30 juillet 2009 :
Chiffre d'affaires du 2e trimestre 2009.

31 août 2009 :
Résultats du 1er semestre 2009.

12 novembre 2009 :
Information trimestrielle, 3e trimestre 2009.

21 et 22 novembre 2009 :
Salon Actionaria.

N'hésitez pas à nous contacter pour
tout complément d'information :

SERVICE ACTIONNAIRES VINCI

1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex – France
E-mail : actionnaires@vinci.com

www.vinci.com

N° Vert 0 800 015 025

LES VRAIES RÉUSSITES SONT CELLES QUE L'ON PARTAGE

Service actionnaires de VINCI
1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex
E-mail : actionnaires@vinci.com

N° Vert 0 800 015 025

www.vinci.com

Conception et réalisation : ★ EURO RSCG C&O – Crédit photos : Francis Vigouroux (couverture) - Thierry Duvivier/Agence Trilogi'c - Luc Benevello, Christophe Boulze, Augusto Da Silva/Graphix Images, Guillaume Daveau, Thomas Deschamps/Graphix Images, Cyrille Dupont, Axel Heise, Pascal Le Doaré, P. Lefebvre, Stéphane Olivier, Véronique Paul/Graphix Images, Francis Vigouroux.